

## Résolution présentée par la délégation de la république du Niger

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Accord transfrontalier pour la lutte contre les passeurs

L'Assemblée Générale,

Constatant le fait que plus de 7,4 millions de personnes transitent de l'Afrique à l'Europe chaque année, ainsi que plus de 15 millions à travers l'Afrique,

Déplorant le manque de coopération transfrontalière au sujet du trafic d'humains dans le Sahel et ailleurs,

Soulevant le manque de connaissances et d'expérience des pays luttant contre le crime organisé,

Observant la manière inhumaine dont les migrants sont traités,

Insistant sur le fait que la gestion des flux migratoires et la lutte contre les réseaux de passeurs sont les premiers remparts contre les problèmes graves de violations des droits humains ainsi que de l'immigration de masse en Europe,

Soulignant que la mise en pratique de la solution, ainsi que son succès pourraient servir à la mise en place de traités semblables dans d'autres régions du monde faisant face à des problématiques similaires,

Remarquant le manque de traces écrites quant au passage des migrants et leurs parcours ainsi que l'absence de documents légaux facilitant leur identité,

Ajoutant qu'un appui économique et logistique de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) permettrait de donner une dimension universelle à la solution et qu'il serait possible de l'appliquer à d'autres régions concernées par les mêmes problématiques,

Décide de signer un traité de coopération pour la lutte contre le trafic d'humains entre une coalition de pays du Sahel (Niger, Tchad, Mauritanie, Mali, Nigeria) ;

- de la création d'une "police" pour la lutte contre les réseaux de passeurs d'environ 20'000 hommes composée par les pays ayant ratifié le traité ;
- de l'instauration d'un accord de libre passage entre les frontières de ces pays pour la "police" anti trafic d'humains de ces pays ;
- d'une demande de financement de la part de l'Union Européenne, ainsi que de la part du Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) ;
- d'ouvrir un bureau du HCR à Niamey dans un premier temps, et ensuite d'autres dans les régions d'Afrique et du monde concernées par cette problématique ;
- de la création d'une aide de la part de spécialistes de la lutte contre les passeurs, issus d'Interpol, chargés de former la police.

*Le texte français fait foi.*